

Contrôle coercitif

Enjeux familiaux et juridiques

10 JUIN 2026

Hôtel Beaulac, Neuchâtel

information et inscription sur www.kidstoo.ch/symposium



Programme

8h15 – 8h45 Accueil et enregistrement des participant.e.s

8h45 – 9h00 : Discours d'ouverture - Pascal Bovay, Fondation KidsToo et Jacqueline de Quattro, Conseillère Nationale (par vidéo)

9h00 - 9h50 : « Le contrôle coercitif, ce que nous disent les études aujourd'hui » - Andreea Gruev-Vintila

9h50 – 10h40 : « Reconnaître les violences et comprendre les dynamiques familiales » - Alessandra Duc Marwood

10h40 – 11h10 : Pause-café

11h10 – 12h00 : « Impact de la transmission des traumatismes de la violence » - Daniel Schechter

12h00 – 13h30 : Lunch avec espaces de discussion libres

13h30 – 14h20 : « Trajectoires psychiques et mécanismes de contrôle chez les auteur.e.s de violences », May Beyli

14h20 – 15h10 : « Le contrôle coercitif au prisme du droit pénal : entre reconnaissance sociétale et défi judiciaire », Loïc Parein

15h10 – 15h40 : Pause-café

15h40 – 16h30 : « Adapter le droit de la famille pour la protection des victimes », Ruedi Winet

16h30 – 16h45 : Clôture et perspectives- Pascal Bovay, Fondation KidsToo

Les Intervenant.e.s



Dre. Andreea Gruev-Vintila

Docteure en psychologie sociale et maîtresse de conférences HDR, Université Paris Nanterre, France

Présentation : « Le contrôle coercitif, ce que nous disent les études aujourd'hui »

Dre Gruev-Vintila est auteure de « Le contrôle coercitif : au cœur de la violence conjugale ». Partie prenante clé de l'initiative visant à inscrire le contrôle coercitif dans la législation française, elle contribue activement à la diffusion et à la compréhension de ce mécanisme central des violences conjugales. Ses travaux mettent en lumière la manière dont s'installe un système d'atteintes aux droits humains, fait de stratégies de domination psychologique et matérielle, qui restreint la liberté et l'autonomie des victimes. Sa présentation offrira une synthèse des connaissances actuelles, mettant en perspective les principaux résultats empiriques et leurs implications pour la compréhension, la prévention et l'intervention.



Dr. med. Alessandra Duc Marwood

Psychiatre et psychothérapeute pour enfants, adolescents, couples et familles, Les Boréales, CHUV, Lausanne

Présentation : « Reconnaître les violences et comprendre les dynamiques familiales »

Dre Duc Marwood intervient auprès de familles confrontées à des situations de violences intrafamiliales. Son expertise clinique lui permet de décrypter les mécanismes souvent invisibles du contrôle coercitif et leurs effets sur les relations intrafamiliales. Sa présentation proposera des outils pour mieux reconnaître les signes de violences psychologiques et comprendre les dynamiques de pouvoir et de dépendance qui les sous-tendent.



Prof. Daniel Schechter

Pédopsychiatre et chercheur, PAPILLON, CHUV, Lausanne

Présentation : « Impact de la transmission des traumatismes de la violence »

Prof Schechter est un expert international des effets intergénérationnels du traumatisme, en particulier les violences intrafamiliales. À travers des exemples cliniques et des données de recherche, il explorera comment les expériences de violence vécues par les parents au sein du couple influencent le développement émotionnel et relationnel des enfants. Sa présentation explorera à la fois le lien entre le parent victime et l'enfant, et celui entre le parent violent et l'enfant, afin de mieux comprendre les dynamiques relationnelles et d'en tirer des pistes pour la prévention et l'intervention thérapeutique.

Les Intervenant.e.s



May Beyli

Psychologue forensique, Forensic Assessment & Risk Management, PUK Zurich

Présentation: « Trajectoires psychiques et mécanismes de contrôle chez les auteur.e.s de violences»

May Beyli soutient, avec ses collègues médicaux et psychologiques, les cliniques psychiatriques générales, les unités policières de gestion des menaces ainsi que les ministères publics du canton de Zurich dans le travail avec des personnes potentiellement violentes. Dans son exposé, elle présentera comment le contrôle coercitif et la violence domestique se développent, se renforcent à travers des étapes de contrôle souvent subtiles et quelles convictions internes et dynamiques relationnelles motivent les auteur·e·s. Elle montrera également comment ces processus peuvent être identifiés précocement et quelles approches professionnelles peuvent aider à interrompre des schémas de contrôle et de violence déjà bien installés.



Me Loïc Parein

Avocat, spécialiste en droit pénal, Parein Avocats, Lausanne

Présentation : « Le contrôle coercitif au prisme du droit pénal : entre reconnaissance sociétale et défi judiciaire »

Me Parein est une référence en matière de justice pénale. Sa présentation explorera les transformations du regard juridique sur le contrôle coercitif, de son émergence sociale à sa reconnaissance dans le droit pénal. Il abordera les défis de la définition juridique, les difficultés probatoires et les finalités des sanctions, interrogeant la capacité du système judiciaire à répondre à ces formes de violence.



Ruedi Winet

Directeur de l'Association des présidences des APEA du canton de Zurich

Présentation : « Adapter le droit de la famille pour la protection des victimes »

Ruedi Winet, juriste, infirmier spécialisé en psychiatrie et ancien président d'une APEA, est aujourd'hui directeur exécutif de l'Association des présidences des APEAs du canton de Zurich. Grâce à sa formation et à son expérience complémentaires en psychiatrie, il apporte une sensibilité particulière aux dynamiques des troubles psychiques et des systèmes familiaux complexes, ce qui influence de manière déterminante sa vision des questions liées à la protection des victimes.

Dans sa présentation, il mettra en lumière les défis de la protection des victimes, en particulier l'adéquation des mesures de protection au regard du contrôle coercitif, la reconnaissance et la prise en compte des enfants à risque (autorité parentale, maintien de la relation, instrumentalisation), ainsi que certaines décisions judiciaires susceptibles de mettre les victimes en difficulté.